

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 AVRIL 2026

Procès-verbal de la séance

Le seize avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Salle des fêtes - 287 route de Belley à Aoste, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de convocation : 10 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 60

Quorum : 31

Nombre de votants : 59

Présents (58) : Cécile AMADE, Philippe ARNAL, Bernard BADIN, Christelle BAS, Renée BEAUGELIN, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Gilles BOURDIER, Nadine BUTTIN, Besma CARON, Véronique CLEPIER, Michel CLEYET-MERLE, Frédéric DE GAETANO, Emilie DOUCET, Guillaume DREVON, Frédéric DUMOUCHEL, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Elise FAGOT, Roland FAVIER, Benjamin GASTALDELLO, Chrystelle GERLAND, Jérôme GIBIER, Amandine GROSSELIN, Philippe GUERIN, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Julie LARCHER, Ludovic LEPRETRE, Yves MACLET, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Maxime MALOSSANE, René MERMET, Cédric MILANI, Mickaël MONIN, Chantal NELATON, Henri PEGOUD, Isabelle PEREZ, Isabelle PEYRE, Cyndie PICOT, Yoann PLATEL-LIANDRAT, Pierre-Henri PONTIEUX, Céline REVOL, Michel REYNAUD, Guillaume SAGNES, Maude SCHWARZ, Jacques SEIGLE, Sabine SEIGLE-VATTE, Véronique SEYCHELLES, Nicolas SOLIER, Slim SOUABNI, Géraldine STIVAL, Guillaume VALLAT-RABATEL, Jean-Baptiste VILLETON, Daniel VITTE.

Pouvoir (1) : Monique DERUDDER donne pouvoir à Jacques SEIGLE.

Excusé (1) : Pierre PERGET.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
INDICATIONS DES MODALITÉS DE VOTE.....	3
DÉLIBÉRATIONS	5
1. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE.....	5
Administration générale.....	5
INSTALLATION DU PRÉSIDENT	5
DISCOURS D'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT	5
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL	18
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	19
PROCÈS-VERBAL	19
QUESTIONS DIVERSES.....	19
Questions diverses.....	19
Prochaine réunion du Conseil communautaire	20

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Roland FAVIER, Conseiller municipal à Valencogne, doyen d'âge, Président de séance, ouvre la séance à 18h34 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires. Il déclare les soixante Conseillers communautaires installés dans leurs fonctions.

Il laisse la parole à Jérôme GIBIER, maire d'Aoste, commune qui accueille la séance.

Jérôme GIBIER, maire d'Aoste, prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux élus dans la commune d'Aoste.

Roland FAVIER informe que conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de président sont assurées, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale, par le doyen d'âge des membres du conseil communautaire.

Il rappelle aux élus la nécessité d'avoir émarginé et de s'installer à leur place attitrée.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le doyen d'âge procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

58 présents et 1 pouvoir

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le doyen d'âge demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Michel CLEYET-MERLE. Le Président de séance l'invite à venir s'installer à la place qui lui est attribuée.

INDICATIONS DES MODALITÉS DE VOTE

Constitution du bureau de vote :

Le Président de séance rappelle la constitution du bureau de vote :

- Président de séance,
- 2 assesseurs,
- secrétaire de séance,

Un appel à candidature est fait pour tenir les deux postes d'assesseurs.

Elise FAGOT et Nicolas SOLIER sont volontaires pour tenir les postes d'assesseurs.

Les membres du bureau de vote devront rester jusqu'à la fin de l'assemblée et devront signer l'ensemble des PV relatifs aux différentes élections.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Conformément au règlement intérieur adopté par délibération du Conseil communautaire du 02 février 2023, il est précisé à l'article 24 que l'élection de la Présidence, des Vice-présidents et autres membres du bureau de l'assemblée communautaire s'effectue de manière électronique.

Pour cela, un boîtier destiné au vote électronique est remis à chaque membre du Conseil en début de séance, de façon anonyme. Au début de la séance, comme en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi dans les conditions définies à l'article 9 du règlement intérieur, se voit remettre le boîtier de son mandant.

Chaque Conseiller communautaire vote durant le temps imparti à l'aide de son/ses boîtier(s) (en cas de pouvoir).

A la fin du temps du vote, les paramètres du vote sont affichés (nombre de votants, blancs, nuls, abstention, suffrages exprimés, majorité à atteindre). Les résultats de vote sont ensuite affichés.

Il rappelle qu'en application de l'article L5211-2 du CGCT, le Président, les Vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du Conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les bulletins blancs et nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés. Le calcul de la majorité se fait en tenant compte du nombre de suffrages exprimés et non de l'effectif du Conseil communautaire.

Chaque conseiller communautaire s'est vu attribué un numéro, comme indiqué sur la liste en possession par chacun des élus. Ce numéro est attribué pour les élections lors de toute la séance, et il conviendra de taper le numéro sur le boîtier pour voter.

M. LUGNIER, prestataire du vote électronique, explique la procédure de vote.

Intervention de M. LUGNIER, prestataire du vote électronique.

Roland FAVIER remercie M. LUGNIER pour la présentation.

DÉLIBÉRATIONS

1. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Administration générale

Projet de délibération 1.1 : Élection du Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Le Président de séance, Roland FAVIER, fait appel aux candidatures pour le poste de Président de la Communauté de communes.

Bernard BADIN se porte candidat.

Il propose au candidat de présenter sa profession de foi.

Bernard BADIN présente sa profession de foi.

A la suite, le Doyen d'âge fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	59
Votes blancs	4
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	55
AMADE Cécile	1
BADIN Bernard	53
BLANDIN Patrick	1

Bernard BADIN est élu Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

INSTALLATION DU PRÉSIDENT

Le Président est invité à prendre place à la table des élus.

DISCOURS D'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN remercie Roland FAVIER et prononce son discours d'introduction.

Il remercie les élus pour le renouvellement de leur confiance. Au-delà de la satisfaction personnelle, c'est une satisfaction collective qu'il souhaite exprimer : celle de contribuer à rendre la vie des concitoyens plus facile, c'est ce qui doit guider en permanence l'engagement des élus.

Cela ne peut se faire qu'en unissant les forces de chacun et dans les recherches de complémentarité de l'intercommunalité avec les 36 communes et tous les partenaires. Il forme donc le vœu qu'au terme de ce mandat, les élus puissent se dire collectivement la fierté du chemin parcouru, des résultats obtenus, ainsi que la valeur produite pour les habitants. C'est un défi personnel, le moteur de son engagement, et il fera tout son possible pour le réussir, avec tous les Conseillers communautaires et les plus de 600 Conseillers municipaux engagés dans les communes. La volonté est de faire un territoire de caractère, d'innovation, un territoire d'actions, de missions au service de la population.

Projet de délibération 1.2 : Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau (Conseillers communautaires délégués)

Bernard BADIN présente le projet de délibération et explique le cheminement de sa réflexion quant à la détermination du nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de fixer à 10 le nombre de Vice-présidents et 8 le nombre des autres membres du bureau (Conseillers communautaires délégués) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Élection des Vice-présidents

Election du 1^{er} Vice-président

Bernard BADIN propose Daniel VITTE comme 1^{er} Vice-président, avec la délégation possible des ressources humaines, des finances et de la commande publique.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Daniel VITTE présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	59
Votes blancs	11
Votes nuls	1
Suffrages exprimés	47
ARNAL Philippe	2
DOUCET Emilie	1
FAVIER Roland	1
VITTE Daniel	43

Daniel VITTE est élu 1^{er} Vice-président. Il s'installe à la table des élus.

Election du 2^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Christelle BAS comme 2^{ème} Vice-présidente, avec la délégation possible des travaux, des bâtiments, de la sécurité et la mutualisation des moyens.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Christelle BAS présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	58
Votes blancs	3
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	55
BAS Christelle	55

Christelle BAS est élue 2^{ème} Vice-présidente. Elle s'installe à la table des élus.

Election du 3^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Philippe GUERIN comme 3^{ème} Vice-président, avec la délégation possible du développement économique, des relations avec les entreprises, à l'agriculture et à l'alimentation locale.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Philippe GUERIN présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	59
Votes blancs	1
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	58
GERLAND Chrystelle	1
GUERIN Philippe	57

Philippe GUERIN est élu 3^{ème} Vice-président. Il s'installe à la table des élus.

Election du 4^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Renée BEAUGELIN comme 4^{ème} Vice-présidente, avec la délégation possible de l'urbanisme et du droit des sols.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Renée BEAUGELIN présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	58
Votes blancs	4
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	54
BEAUGELIN Renée	52
MAGNIN Corinne	1
SOUABNI Slim	1

Renée BEAUGELIN est élue 4^{ème} Vice-présidente. Elle s'installe à la table des élus.

Election du 5^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Jérôme GIBIER comme 5^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Jérôme GIBIER présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	56
Votes blancs	0
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	56
GASTALDELLO Benjamin	1
GIBIER Jérôme	50
MAGNIN Corinne	1
SCHWARZ Maude	3
STIVAL Géraldine	1

Jérôme GIBIER est élu 5^{ème} Vice-président. Il s'installe à la table des élus.

Election du 6^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Patrick BLANDIN comme 6^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de la gestion de l'eau et de l'assainissement, des déchets et de la prévention des risques.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Patrick BLANDIN présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	59
Votes blancs	4
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	55
BLANDIN Patrick	53
MAGNIN Corinne	1
SAGNES Guillaume	1

Patrick BLANDIN est élu 6^{ème} Vice-président. Il s'installe à la table des élus.

Election du 7^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Claire DURAND comme 7^{ème} Vice-présidente, avec la délégation possible de l'éducation, des projets artistiques et culturels du territoire et en charge de la communication.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Claire DURAND présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	57
Votes blancs	1
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	56
AMADE Cécile	1
DURAND Claire	55

Claire DURAND est élue 7^{ème} Vice-présidente. Elle s'installe à la table des élus.

Election du 8^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Gilles BOURDIER comme 8^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de l'environnement, des transitions énergétiques, et de l'adaptation climatique.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Gilles BOURDIER présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	57
Votes blancs	3
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	54
BELMONT Patrick	1
BOURDIER Gilles	51
MAGNIN Corinne	1
REVOL Céline	1

Gilles BOURDIER est élu 8^{ème} Vice-président. Il s'installe à la table des élus.

Election du 9^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Guillaume SAGNES comme 9^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de l'informatique, du numérique, de l'innovation territoriale et de l'évaluation des politiques publiques.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Guillaume SAGNES présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	57
Votes blancs	7
Votes nuls	1
Suffrages exprimés	49
DREVON Guillaume	1
GASTALDELLO Benjamin	1
HARTMANN Delphine	1
MAGNIN Corinne	1
PONTIEUX Pierre-Henri	1
SAGNES Guillaume	43
SCHWARZ Maude	1

Guillaume SAGNES est élu 9^{ème} Vice-président. Il s'installe à la table des élus.

Election du 10^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Frédéric DE GAETANO comme 10^{ème} Vice-président, avec la délégation possible des équipements nautiques, et des partenariats sportifs et associatifs territoriaux.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Frédéric DE GAETANO présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	58
Votes blancs	5
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	53
DE GAETANO Frédéric	49
PLATEL LIANDRAT Yoann	1
SEYCHELLES Véronique	1
SOUABNI Slim	1
STIVAL Géraldine	1

Frédéric DE GAETANO est élu 10^{ème} Vice-président. Il s'installe à la table des élus.

Projet de délibération 1.4 : Élection des autres membres du Bureau (Conseillers communautaires délégués)

Election du 1^{er} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Vincent DURAND comme 1^{er} Conseiller délégué, avec la délégation possible de l'habitat, du parcours résidentiel et des relations avec le Conseil de développement.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Vincent DURAND présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	59
Votes blancs	2
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	57
DURAND Vincent	56
SOUABNI Slim	1

Vincent DURAND est élu 1^{er} Conseiller délégué. Il s'installe à la table des élus.

Election du 2^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Maxime MALOSSANE comme 2^{ème} Conseiller délégué, avec la délégation possible des mobilités et du transport.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Maxime MALOSSANE présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	58
Votes blancs	2
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	56
MAGNIN Corinne	1
MALOSSANE Maxime	54
MONIN Mickaël	1

Maxime MALOSSANE est élu 2^{ème} Conseiller délégué. Il s'installe à la table des élus.

Election du 3^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Céline REVOL comme 3^{ème} Conseillère déléguée, avec la délégation possible du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Céline REVOL présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	59
Votes blancs	3
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	56
GASTALDELLO Benjamin	1
MAGNIN Corinne	1
PLATEL LIANDRAT Yoann	1
REVOL Céline	53

Céline REVOL est élue 3^{ème} Conseillère déléguée. Elle s'installe à la table des élus.

Election du 4^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Cédric MILANI comme 4^{ème} Conseiller délégué, avec la délégation possible de l'emploi, la formation et l'insertion.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Cédric MILANI présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	56
Votes blancs	5
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	51
DOUCET Emilie	1
MILANI Cédric	49
SOUABNI Slim	1

Cédric MILANI est élu 4^{ème} Conseiller délégué. Il s'installe à la table des élus.

Election du 5^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Yves MACLET comme 5^{ème} Conseiller délégué, avec la délégation possible de la santé, des solidarités et de l'inclusion.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Yves MACLET présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	59
Votes blancs	2
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	57
DOUCET Emilie	1
HARTMANN Delphine	1
MACLET Yves	51
MAGNIN Corinne	1
PONTIEUX Pierre-Henri	2
SEYCHELLES Véronique	1

Yves MACLET est élu 5^{ème} Conseiller délégué. Il s'installe à la table des élus.

Election du 6^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Jacques SEIGLE comme 6^{ème} Conseiller délégué, avec la délégation possible du développement et de la gestion des zones d'activités économiques.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Jacques SEIGLE présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	56
Votes blancs	11
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	45
FAVIER Roland	1
GASTALDELLO Benjamin	2
MAGNIN Corinne	1
PEREZ Isabelle	1
PONTIEUX Pierre-Henri	1
SEIGLE Jacques	37
SOUABNI Slim	2

Jacques SEIGLE est élu 6^{ème} Conseiller délégué. Il s'installe à la table des élus.

Election du 7^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Guillaume VALLAT-RABATEL comme 7^{ème} Conseiller délégué, avec la délégation possible de la stratégie foncière et du grand cycle de l'eau.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Guillaume VALLAT-RABATEL présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	59
Votes blancs	1
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	58
DUMOUCHEL Frédéric	1
PONTIEUX Pierre-Henri	1
VALLAT-RABATEL Guillaume	56

Guillaume VALLAT-RABATEL est élu 7^{ème} Conseiller délégué. Il s'installe à la table des élus.

Election du 8^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Cyndie PICOT comme 8^{ème} Conseillère déléguée, avec la délégation possible de la citoyenneté, des préventions et du conseil communautaire des jeunes.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Cyndie PICOT présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Présents ou représentés	59
Votants	58
Votes blancs	3
Votes nuls	0
Suffrages exprimés	55
PICOT Cyndie	52
PONTIEUX Pierre-Henri	2
SCHWARZ Maude	1

Cyndie PICOT est élue 8^{ème} Conseillère déléguée. Elle s'installe à la table des élus.

Bernard BADIN remercie les élus de leur soutien pour la constitution de l'exécutif.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Bernard BADIN procède à la lecture de la Charte de l'élu local et s'assure que tous les élus ont bien reçu cette charte.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
19/02/2026	2026-31	Demande de subvention auprès de l'ANAH au titre de la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte territorial France Rénov' - Les Vals du Dauphiné pour l'année 2026
23/02/2026	2026-32	Demande de subvention au Département de l'Isère pour l'organisation d'une conférence démonstration
04/03/2026	2026-84	Convention de prêt à usage agricole d'une parcelle cadastrée A187 située sur la commune de Saint Didier de la Tour au profit du Syndicat Apicole Dauphinois
26/03/2026	2026-85	Attribution de marché : Travaux de renouvellement, entretien et maintenance de l'éclairage public des ZA de la CCVDD - (Marché C2526)
19/03/2026	2026-86	Attribution de Marché : Concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation-extension du siège de la CCVDD - Choix des 3 candidats admis à présenter une offre (Marché C2524)

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 février 2026 a été envoyé par voie électronique.

Il informe de l'obligation d'approuver ce procès-verbal, même si tous les élus n'étaient pas présents à ce Conseil communautaire.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à la majorité absolue (4 abstentions) le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 février 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.

Slim SOUABNI demande comment la mutualisation territoriale va s'organiser au sein de l'exécutif : est-ce un sujet transverse ou bien chaque commission traitera ce sujet.

Bernard BADIN rappelle que cette délégation a été confiée à Christelle BAS. C'est une thématique qui existait déjà dans les délégations précédentes avec un travail fait dans la Commission mutualisation et qui devra être complété. Les discussions transverses qui auront lieu notamment en Conférence des maires au sujet de l'actualisation du projet de territoire seront l'occasion d'aborder les grandes orientations, qui pourront être une feuille de route de la Commission mutualisation qui travaillera sur ces sujets.

Bernard BADIN informe qu'une mallette comprenant des informations facilitant leur prise de poste va être distribuée à tous les élus.

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 30 avril 2026 à 18h30 au Siège de la Communauté de communes

Bernard BADIN rappelle que la Communauté de communes avait candidaté il y a quelques semaines aux Victoires de l'action publique, sur le sujet du jumeau numérique, une démarche innovante et très originale. Il s'agit de modéliser le territoire tel qu'il est aujourd'hui, tel qu'il sera demain si on le laisse tel quel, et tel qu'il pourrait être imaginé dans toutes ses dimensions.

Sur les 600 candidats qui ont déposé des dossiers, 12 ont été nominés dans 4 catégories différentes. La Communauté de communes a été nominée dans la catégorie organisation, et a terminé dans les trois premiers.

Quelques élus et agents des VDD ont donc été reçus la veille au soir à Paris afin de recevoir la médaille des Victoires de l'action publique, catégorie organisation, en présence de la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël BRAUN-PIVET, de la Ministre de la santé, et de la Ministre des collectivités territoriales.

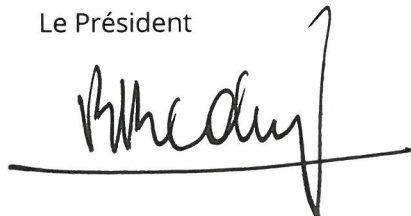
Bernard BADIN ajoute que les élus peuvent être fiers des agents qui ont porté cette démarche.

La séance est levée à 21h11.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 9 JUIL. 2026

Publié le 17 JUIL. 2026

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance

Michel CLEYET-MERLE
